



ISERE  
38360 NOYAREY

## Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 31 janvier 2022

DELIBERATION N° 2022/008



L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 26 janvier 2022, s'est réuni à la Salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

**PRESENTS :**

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Jacques HAIRABEDIAN, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Marie-José GROS COISSY, Bénédicte GUILLAUMIN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ

**ABSENTS AYANT**

**DONNE POUVOIR :**

Aldo CARBONARI à Christian BERTHIER, Stéphane COUDERT à Nelly JANIN QUERCIA, Sandrine CURTET à Gérard FEY, Sophie CUTAJAR à Nathalie GOIX

**NON VOTANT :**

Patrick COMMERE

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers Présents :	15
Nombre de conseillers votants :	18
Nombre de conseillers non votants :	1

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/12/2021**

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20/12/2021. Il est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2022/008 : REMBOURSEMENT AVANCE ELU**

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Rapporteuse,

**EXPLIQUE** que M. Patrick COMMERE, Conseiller municipal délégué aux associations, a dû effectuer l'avance, au nom de la commune, pour des repas pour les pompiers du SDIS qui intervenaient lors d'un incendie important à Noyarey le soir du 22 décembre 2021 ; la dépense d'un montant de 75.00 € correspond à l'achat de 8 pizzas.

**EXPLIQUE** que pour permettre à la collectivité d'effectuer le dit remboursement, une délibération doit être prise.

**PROPOSE** d'effectuer le remboursement de 75.00 euros à l'él

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DONNE son accord** pour effectuer le remboursement à l'él M. Patrick COMMERE.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Affiché le : 02/02/2022  
Reçu en préfecture le : 02/02/2022  
Exécutoire le : 02/02/2022

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 01 février 2022

Le Maire  
Nelly JANIN QUERCIA

